



# COMMUNE DE COURMES 06620

*Document Information Communal*

*Sur les Risques Majeurs (DICRIM)*

## SOMMAIRE :

EDITO	2
CONSIGNES APPLICABLES AUX RISQUES MAJEURS	3
PLAN FAMILIAL DE SECURITE	4
RISQUES NATURELS	
INONDATIONS	5
TEMPETE	7
FEUX DE FORET	8
CHUTES DE NEIGE & GRAND FROID	10
FORTES CHALEURS & CANICULE	11
MOUVEMENTS DE TERRAIN	12
SEISME	16
RISQUES ACCIDENTS	
TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES	17
NUCLEAIRES	19
ACCIDENTS D'UN AERONEF	20
NUMEROS UTILES	21



## EDITO



**Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) présente aux citoyens les risques auxquels notre village peut être exposé, ainsi que les consignes de sécurité à appliquer. Avec le DICRIM, chacun d'entre vous pourra ainsi mieux réagir, relayer l'information et se mobiliser en cas de difficultés.**

**Document à conserver précieusement !!!**

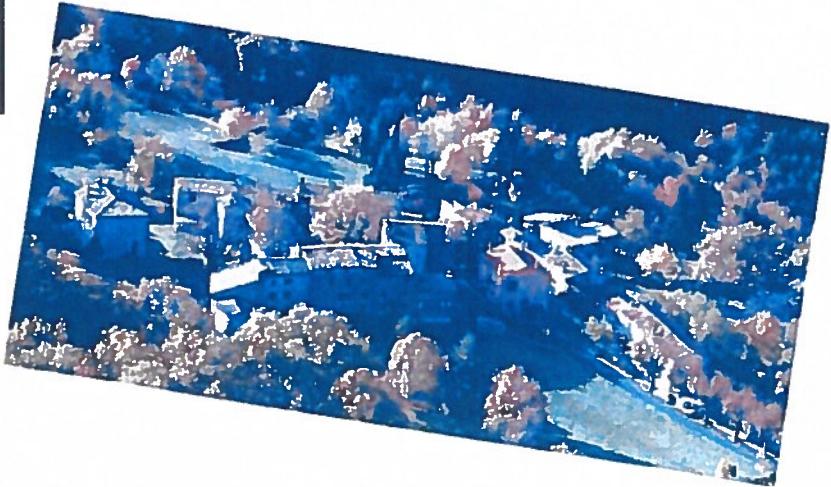
La prévention commence par l'information. Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été établi afin de sensibiliser chaque habitant de notre village à tous les types de risques et aux réflexes opportuns qui peuvent sauver la vie. Ce DICRIM a été établi à partir du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs transmis par le Préfet des Alpes-Maritimes. Il vise à favoriser, chez chacun d'entre nous, une culture de la sécurité civile. Cette dernière permettant, non seulement d'évaluer notre vulnérabilité par rapport aux risques naturels et technologiques recensés sur le territoire de la commune, mais aussi d'acquérir une conscience du risque, d'anticiper les mesures préventives appropriées et avoir le comportement adéquat si l'un des évènements se produit, et ainsi permettre de faire face au danger en situation d'urgence.

Comme partout, le risque zéro n'existe pas. Mais la connaissance des consignes de sécurité appropriées doit contribuer à minimiser les conséquences humaines économiques et environnementales.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en sécurité, je vous souhaite une bonne lecture de ce document, en espérant ne jamais avoir besoin de l'appliquer.

**Richard Thiéry**  
**Maire de Courmes**





## **CONSIGNES APPLICABLES**

### **AUX RISQUES MAJEURS Sur la COMMUNE DE COURMES**

#### **Qu'est-ce qu'un risque majeur ?**

Un risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou humaine dont les effets peuvent menacer la population, occasionner des dommages importants. Le risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et son énorme gravité.

#### **Savoir reconnaître l'alerte.**

Le système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP), géré par l'Etat dans le cadre de son réseau National d'Alerte, a pour but d'alerter la population en cas de danger immédiat.

L'alerte est destinée à prévenir de l'imminence d'une situation mettant en jeu la sécurité de la population et permet de prendre immédiatement les mesures de protection.

#### **Le Réseau National d'Alerte à Courmes.**

Actuellement le village ne dispose pas de sirène installée sur la commune (en attente de l'installation de la fibre optique afin de connecter deux sirènes sur le village et les lieux dits du Colombier et Pra de Mondin).

Actuellement l'alerte se fait par l'utilisation des cloches de l'Eglise du village, par l'alerte des médias (Radio et Télévision), ou par message diffusé par porte-voix diligenté par les permanents en Mairie.

#### **Application smartphone gratuite « My predict »**

Information en temps réel sur les risques.

Disponible sur Googleplay et iTunes.

DICRIM en ligne sur le site internet de la Mairie. [Courmes.fr](http://Courmes.fr)



## PLAN FAMILIAL DE SECURITE

En complément du DICRIM, et afin de diminuer votre vulnérabilité, nous vous proposons le guide « je protège ma famille », élaboré par la Direction de la Sécurité Civile du Ministère de l'Intérieur. Il vous aidera à organiser votre autonomie durant la phase critique.

### MON KIT D'URGENCE

Dans une situation d'urgence, certains équipements sont essentiels :

#### Pour me signaler

- Sifflet
- Lampe Torche (avec piles de rechange)
- Tissu de couleur vive
- Mon téléphone



#### Pour subvenir aux besoins dans le temps

- Bouteille d'eau
- Aliments énergétiques
- Quelques ustensiles (couteau, ouvre boîte etc...)
- Autres aliments, médicaments etc...
- Quelques habits chauds

#### Pour les premiers soins

- Trousse d'urgence (pansements, sparadrap, paracétamol, désinfectant, anti diarrhéique, hydro-alcoolique)



#### Pour quitter mon habitation

- Mes papiers ou photocopies
- Papiers personnels, carnet de santé, ordonnances, carte vitale etc....
- Les animaux domestiques
- Double des clés de voiture
- Double des clés de la maison
- Un peu d'argent en liquide.





## CONSIGNES À SUIVRE



▶ Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations



▶ Montez à pied dans les étages



▶ Fermez le gaz et l'électricité



▶ Écoutez la radio sur France Bleu Azur 103.8  
▶ Respectez les consignes des autorités



▶ N'allez pas chercher vos enfants à l'école qui dispose d'une organisation pour les protéger



▶ Ne pas téléphoner, laisser les lignes libres pour les secours

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans la zone inondable. Pour le village de Courmes le risque d'une immersion des habitations est peu probable car le village est situé sur les hauteurs du bassin versant du Loup.

**La commune peut être concernée par deux types d'inondations :**

### Crue :

Le Bès qui alimente le Loup par la cascade de Courmes à hauteur du petit tunnel sur la RD3, et par le cour d'eau de la Foux en amont du lieu-dit le Colombier à hauteur des jardins communaux (en cas de forte précipitation ce cours d'eau est dévié par la surverse alimentant le saut du Loup).

### Ruisseaulement pluvial :

L'imperméabilisation du sol par les aménagements (bâtiments, voiries, parkings...) limite l'infiltration des précipitations et accentue le ruissellement. Ceci peut occasionner la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement des eaux pluviales. Ceci restera toutefois négligeable pour le village et le lieu-dit du Colombier car le refoulement rejoint le cours d'eau du Bès en aval de la station d'épuration.

La commune de Courmes n'est pas dotée d'un plan de prévention des risques d'inondation, néanmoins les études disponibles sur la commune permettent de définir les zones à risques d'inondation. Ces zones sont répertoriées sur l'illustration en annexe **carte d'information sur les risques d'inondations**.

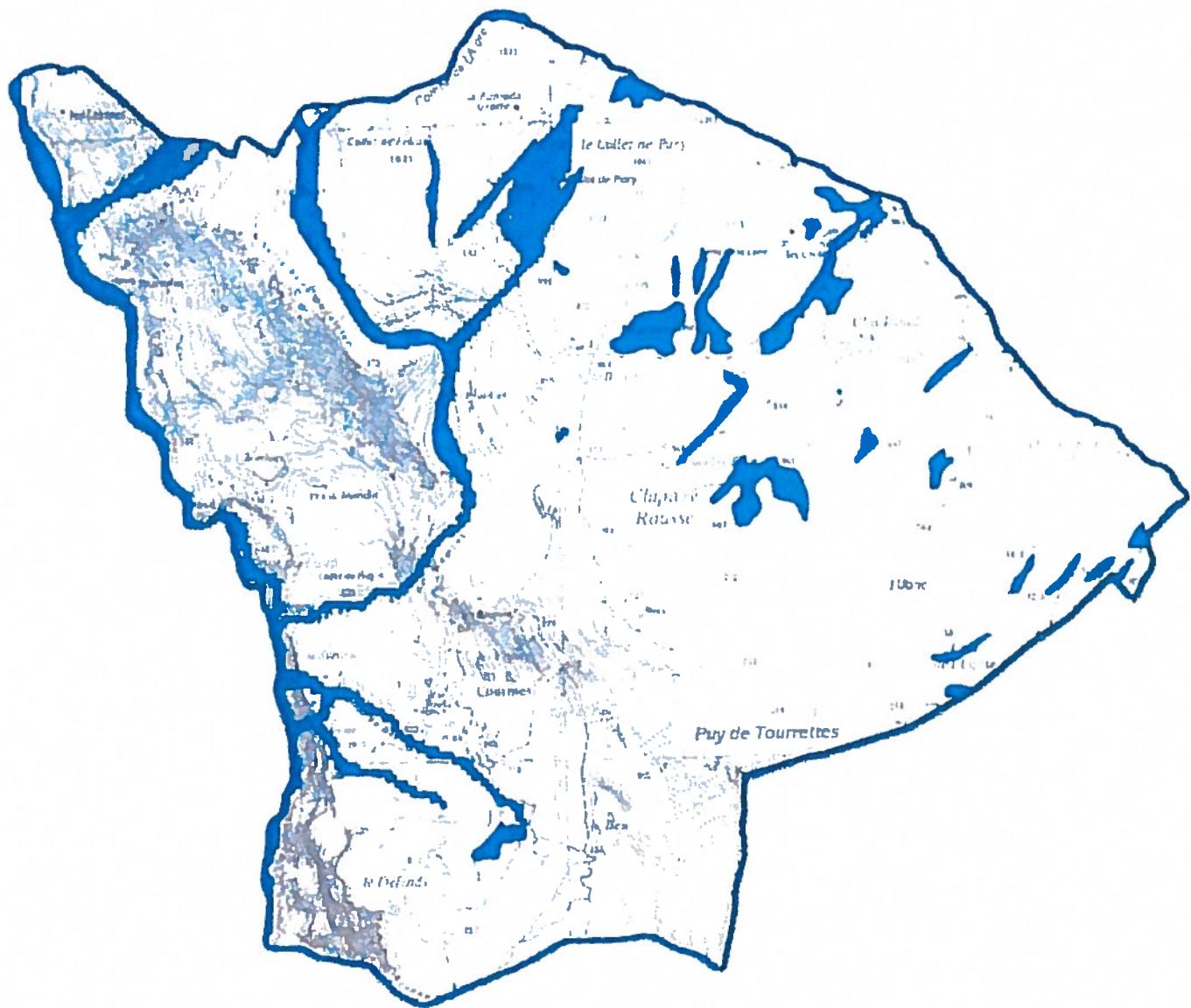
### La stratégie locale globale de prévention du risque inondation.

La commune de Courmes ne fait pas partie du Territoire à Risque important d'inondation (**TRI**) Nice, Cannes- Mandelieu identifié dans le plan de Gestion du Risque Inondation (**PGRI**) mais a été incluse dans le périmètre de cette stratégie.



## Carte d'informations sur le risque inondation

## Enveloppe approchée des inondations potentielles sur la commune de Courmes.



**La commune de Courmes est très peu concernée par les risques d'inondation de par sa situation géographique.**

Les cours d'eau sur la commune qui alimentent le Loup sont :

- 1) Le Bès supérieur et le Bès inférieur qui sont situés à l'extérieur de la zone d'écoulement et au sud du village.
  - 2) La Foux, cours d'eau situé au dessus du lieu-dit le Colombier, la surverse alimente le cours d'eau du saut du Loup situé sur la commune de Gourdon.



## CONSIGNES À SUIVRE



▶ Fermez le gaz et l'électricité



▶ Fermez volets, portes et fenêtres

▶ Écoutez la radio sur France Bleu Azur : 103.8  
▶ Respectez les consignes des autorités

▶ N'allez pas chercher vos enfants à l'école qui dispose d'une organisation pour les protéger



▶ Débranchez les appareils électriques



▶ Limitez vos déplacements

Notre commune est régulièrement exposée à des vents violents et turbulents, pouvant donner des rafales dépassant les 100 Km/h.

La tempête traduit la confrontation entre deux masses d'air aux caractéristiques différentes (température, humidité)

Cette confrontation engendre un gradient de pression très élevé à l'origine de vents violents accompagné de précipitation intenses. On parle de tempête lorsque ces vents atteignent 90 Km/h.

Sur la commune de Courmes les derniers dégâts dus à des vents violents du mois d'avril 2018 ont endommagé les toitures de la Mairie et de l'auberge communale.

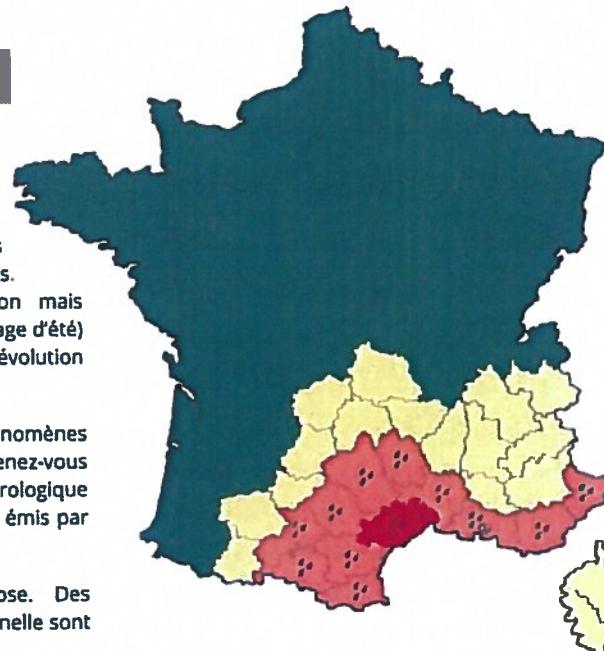
## VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE

## ■ NIVEAU 1 : pas de vigilance particulière.

soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles aux risques météorologiques. Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex : mistral, orage d'été) sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

## ■ NIVEAU 3 : soyez très vigilant. Des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

## ■ NIVEAU 4 : une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...





## CONSIGNES À SUIVRE

### L'incendie approche :



- ▶ Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation
- ▶ Arrosez les abords



- ▶ Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables



- ▶ Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



- ▶ Fermez volets, portes et fenêtres
- ▶ Calfeutrez avec des linges mouillés



- ▶ Ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
- ▶ Ne sortez pas sans ordre des autorités

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs ou arborés (partie haute) est détruite. Pour déclencher un feu, deux composants sont nécessaires :

- Une source de chaleur (flamme, étincelle) : Très souvent l'homme est à l'origine des feux de forêt par imprudence (travaux agricoles et forestiers, mégots, barbecues, dépôt sauvage d'ordures etc...).
- Un combustible (végétation). Le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...).

### Le risque feu de forêt dans la commune.

La commune de Courmes a une superficie de 1571 hectares et près de 203 hectares de formation combustible peuvent être concernés par les feux de forêts.

La sensibilité de la végétation correspond à la potentialité d'un type de végétation à bruler avec une certaine intensité en considérant un niveau de sécheresse forte homogène sur l'ensemble de la zone, et plus particulièrement sur le plateau de saint Barnabé.

### Historique des principaux feux de forêt sur la commune.

27/09/1978	Surface parcourue par le feu 200 ha
23/02/2002	Surface parcourue par le feu 84 ha
18/08/1994	Surface parcourue par le feu 28 ha
2017 sur le hameau de St Barnabé	Environ 30 ha

### Action pour la prévention des risques.

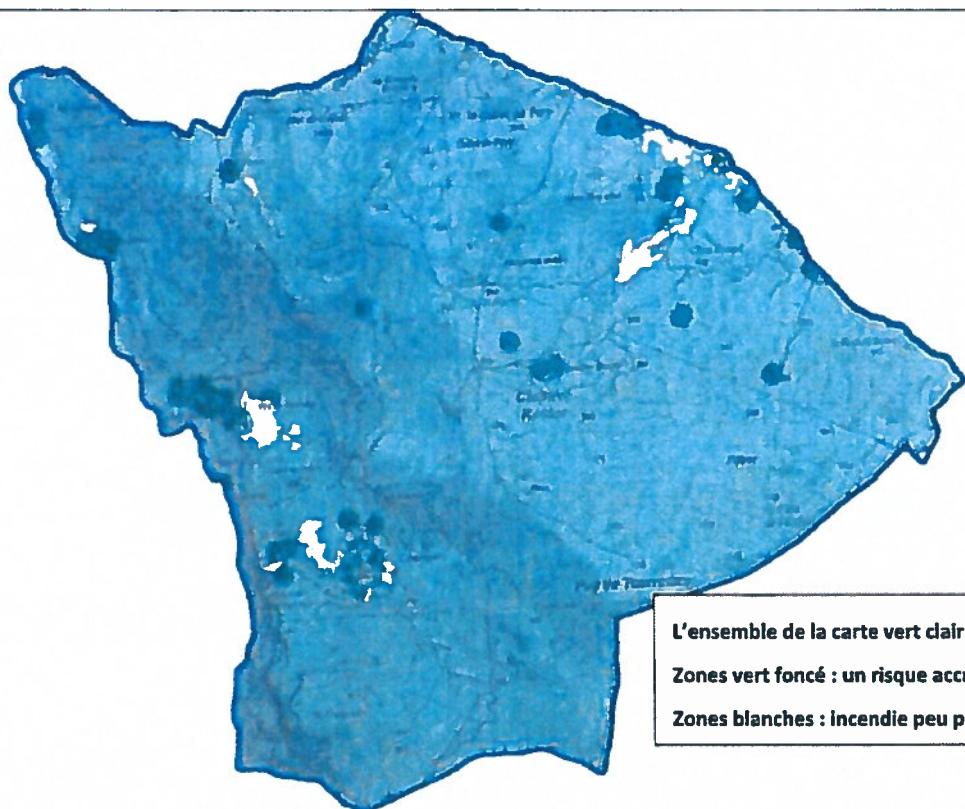
La prévention des risques liés aux feux de forêt implique de proscrire des habitats diffus au milieu de site exposés et de contrôler la biomasse combustible aux abords des secteurs urbanisés.

- Mise en place d'un réseau de surveillance (force 06 souvent sur l'espace de la commune)
- Entretien de pistes pourvus d'une bande de débroussaillement
- Les **propriétaires** ont comme **obligation** l'entretien et le **débroussaillage** des parcelles de terrains jouxtant les habitations.



# RISQUES NATURELS FEU DE FORET suite

Carte d'informations sur le risque feu de forêt.



## LES CONSIGNES INDIVIDUELLES

### AVANT

Débroussailler.

Vérifiez l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, matériels : motopompes et tuyaux).

Repérez les chemins d'évacuation, les abris.

Préparez votre " plan familial de mise en sûreté "

### PENDANT

Si vous êtes témoin d'un départ de feu : informez les pompiers (18 ou 112 portable) avec calme et précision.

Dans la nature, éloignez-vous de l'axe du feu et des fumées le plus rapidement possible : manifestez-vous auprès des services de secours (terrestres, aériens...), si vous êtes surpris par les fumées, respirez à travers un linge humide.

En voiture, si vous êtes surpris par un front de flammes (pas de visibilité), n'en sortez pas et fermez les fenêtres et les aérateurs. Manifestez-vous (klaxon, feux de détresse...)

Une maison bien protégée est le meilleur abri :  
 > n'évacuez que sur ordre des autorités,  
 > ouvrez le portail du terrain,  
 > fermez et arrosez volets, portes et fenêtres,  
 > occulez les aérations avec des linge humides,  
 > rentrez les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après,  
 > garez les véhicules contre la maison à l'opposé de la venue du feu,  
 > fermez les bouteilles de gaz (éloignez celles qui sont à l'extérieur),  
 > enlevez les éléments combustibles (linge, mobilier PVC, tuyaux...).

### APRES

Sortez protégé (chaussures et gants cuir, vêtements coton, chapeau).

Éteignez les foyers résiduels sans prendre de risques inutiles.

Inspectez votre habitation (braises sous les tuiles), surveiller les reprises.

Informez les services de secours d'éventuelles difficultés lorsqu'ils sont à proximité de votre habitation.





## CONSIGNES À SUIVRE

### En extérieur



Mangez en quantité suffisante



Évitez de sortir les bébés



Mettez plusieurs couches de vêtements



Couvrez-vous tête, mains, cou, pieds, nez et bouche



Évitez les efforts physiques

### En intérieur



Ne branchez pas de chauffage d'appoint à combustion en continu



N'utilisez pas de groupes électrogènes dans des pièces fermées et non ventilées



Aérez au moins 5 minutes par jour

### DESCRIPTIF DU RISQUE

Il s'agit d'épisodes de grand froid et de fortes chutes de neige. Ces phénomènes sont difficiles à prévoir. Rares dans notre région, ils provoquent des perturbations importantes car les structures ne sont pas toujours adaptées et les populations peu habituées.

L'enneigement exceptionnel est annoncé par la radio et les médias de télévisons qui font l'objet de bulletins spéciaux adressés aux services de secours.

**Application smartphone gratuite « My predict »:**

*Information en temps réel sur les risques.*

*Disponible sur Googleplay et iTunes.*

### LES BONS REFLEXES

Evitez de prendre la route

Ne pas stationner sous des lignes électriques.

Rentrez dans le bâtiment en dur le plus proche.

Ne pas monter sur un toit.

Ne pas s'exposer inutilement au froid.

Ecoutez la radio et les bulletins météos.

Respectez les consignes des autorités.



PRÉFECTURE

490-201-00  
06-201

RISQUES NATURELS

FORTE CHALEURS

&amp; CANICULE

## CONSIGNES À SUIVRE

### BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU



- ▶ Mouillez son corps
- ▶ Se ventiler et se rafraîchir



- ▶ Maintenez votre maison au frais : fermer les volets le jour



- ▶ Évitez les efforts physiques
- ▶ Évitez de sortir aux heures les plus chaudes



- ▶ Ne pas boire d'alcool



- ▶ Donnez et prenez des nouvelles de ses proches



- ▶ Mangez en quantité suffisante

#### DESCRIPTION DU RISQUE

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs.

La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.



ALERTE CANICULE

NUMÉROS DE  
TÉLÉPHONE UTILES

En cas de déclenchement d'alerte canicule par la Préfecture, une procédure d'urgence, en quatre étapes, est immédiatement engagée par les permanents de la Mairie.

La diffusion de l'information au public se fait par message téléphonique, voie d'affichages, ou visite au domicile des personnes fragiles

Mairie de Courmes en cas de déclenchement de l'alerte 0493096877

Premier Adjoint : 0646635336

Deuxième Adjoint : 0614123986

Employé communal : 0698300721

Météo France: 0899710206

Application smartphone « My predict »

Conduite à tenir lors des épisodes de canicules : Prenez des nouvelles de vos proches

Liste des personnes sensibles en Mairie



## MOUVEMENTS DE TERRAIN

Les mouvements de terrain sont les manifestations du déplacement gravitaire de masses de terrain déstabilisées sous l'effet de sollicitations naturelles (fonte de neiges, pluviométrie anormalement forte).

### LE CONTEXTE DE LA COMMUNE :

La commune de Courmes présente un relief à caractère de plateau sur toute sa partie EST et un relief particulièrement accidenté sur sa partie OUEST dominant le cours d'eau.

Il est à souligner que l'érosion karstique s'exerce sur certaines parties du territoire communal qui peuvent être ainsi soumises à un risque d'effondrement ou d'affaissement lié à l'évolution des cavités présentes dans le sous-sol.

### TYPES DE MOUVEMENT DE TERRAIN SUR LA COMMUNE.

Les mouvements de terrain observés sur la commune sont de cinq types :

- **Affaissements**, ce mouvement apparaît lorsqu'une cavité formée dans le sous-sol s'effondre se traduisant par une déformation en surface.
- **Eboulements** en masse et éboulement de blocs, phénomènes latents sur partie basse de la commune et les gorges du Loup.
- **Glissement de terrain**, qui provoque le déplacement d'une masse de terrain.
- **Effondrements**, ce phénomène apparaît par l'écroulement de voûte en sous-sol(gypse, calcaire, sel gemme etc...)
- **Les retraits-gonflements** des sols argileux. Mouvements lent et continus dus à la production aux variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux (gonflement), et tassements (périodes sèches). Ces variations se traduisent par des mouvements différentiels de terrain.

### CONNAISSANCE DU RISQUE.

Du fait de ses caractéristiques topographiques et géomorphologiques, l'ensemble du territoire communal est susceptible d'être soumis à un aléa de mouvement de terrain.



# RISQUES NATURELS

## SUITE

# MOUVEMENTS DE TERRAIN

### HISTORIQUE DES PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE TERRAIN SUR LA COMMUNE.

- **7 février 2002 :**

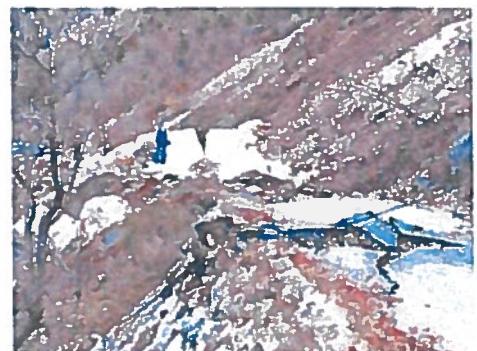
Chute de blocs secteur Barres des Courmettes. Eboulement rocheux estimé entre 2 et 4 m<sup>3</sup> environ, depuis la falaise située 540m au dessus de la RD6 entre la sortie amont du tunnel et à 100 m à l'aval du pont de l'Abîme (Gorges du Loup).

- **4 décembre 2000 :**

Chute de blocs secteur Serre de la Madeleine, éboulement rocheux estimé à 800 m<sup>3</sup> environ, sur le versant compris entre la résurgence et le vallon des Combes , route de Courmes.

- **20 novembre 2007 :**

Chute de blocs secteur Barres des Courmettes, éboulement sur le chantier de la route allant de Pont du Loup à Thorenc.



## CONSIGNES À SUIVRE

### PENDANT

Protégez-vous la tête avec les bras



► Abritez-vous sous un meuble solide



► Eloignez-vous des fenêtres

► Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

### APRÈS



► Fermez le gaz et l'électricité



► Eloignez-vous de la zone dangereuse

► Rejoignez le lieu de regroupement



► Évacuez les bâtiments et n'y retournez pas

► Ne prenez pas l'ascenseur



► Respectez les consignes des autorités



AR PREFECTURE

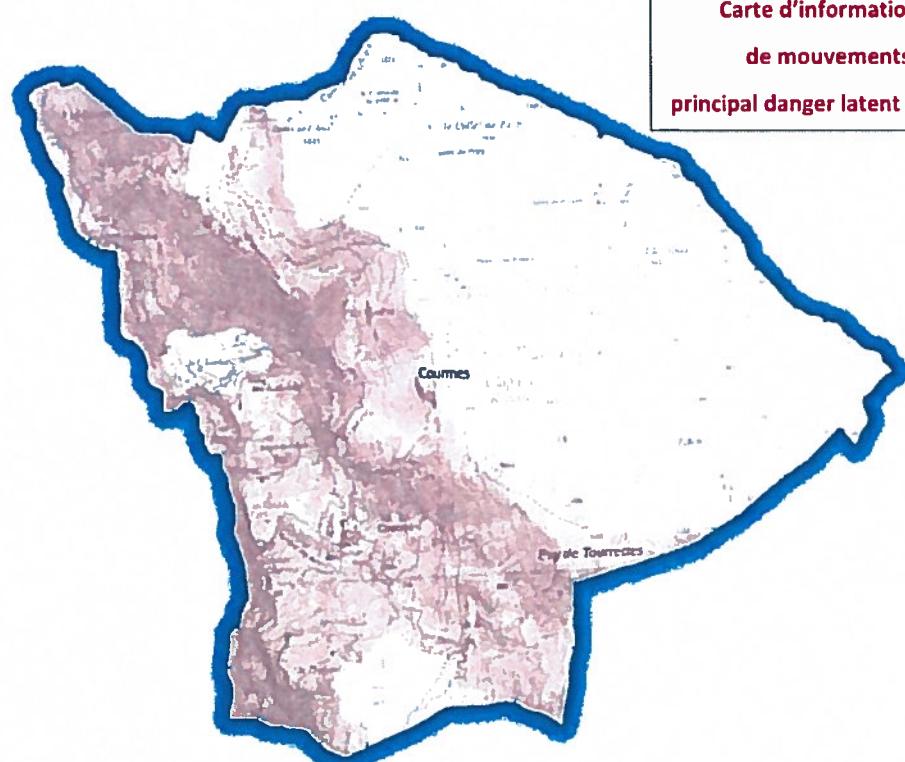
390-2011  
06/2011

# RISQUES NATURELS

SUITE

## MOUVEMENTS DE TERRAIN

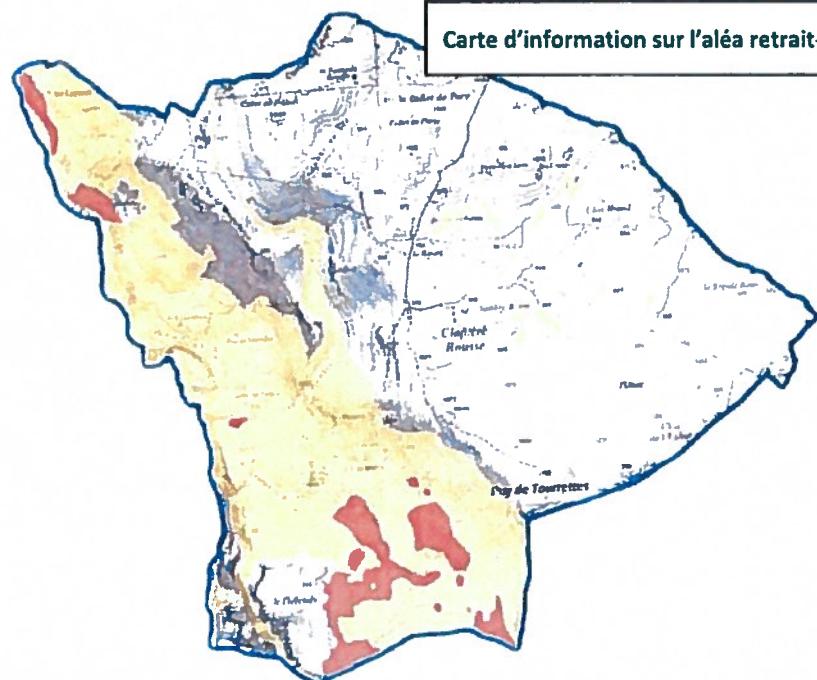
Carte d'information sur le risque  
de mouvements de terrain,  
principal danger latent sur la commune de



Zone concernée par l'information sur le  
risque de mouvements de terrain

Source : ED 940 (ED 940, 2011)

Carte d'information sur l'aléa retrait-gonflement des argiles



Aléa lié au retrait-gonflement des argiles

- Faible
- Moyen
- Fort

Source : ED 940 (ED 940, 2011)

Échelle 1:20 000



# RISQUES NATURELS

## SUITE

### MOUVEMENTS DE TERRAIN

#### *Les consignes particulières de sécurité*

- 1-Se mettre à l'abri
- 2-Écouter la radio
- 3-Respecter les consignes

#### **EN CAS D'ÉBOULEMENT, DE CHUTES DE PIERRE OU DE GLISSEMENT DE TERRAIN :**

##### **AVANT**

Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

##### **PENDANT**

Fuyez latéralement, ne revenez pas sur vos pas.  
Gagnez un point en hauteur, n'entrez pas dans un bâtiment endommagé.  
Dans un bâtiment, abritez-vous sous un meuble solide éloigné des fenêtres.

##### **APRES**

Évaluez les dégâts et les dangers.  
Informez les autorités.

#### **EN CAS D'EFFONDREMENT DU SOL :**

##### **AVANT**

Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

##### **PENDANT**

À l'intérieur :  
 > dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas,  
 > ne prenez pas l'ascenseur

##### **APRES**

À l'extérieur :  
 > éloignez-vous de la zone dangereuse,  
 > rejoignez le lieu de regroupement indiqué par les autorités



## CONSIGNES À SUIVRE

## PENDANT

Protégez-vous la tête avec les bras



Abritez-vous sous un meuble solide



Eloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...

Si vous êtes en voiture restez-y

## APRÈS



Fermez le gaz et l'électricité

Evacuez les bâtiments et n'y retournez pas  
Ne prenez pas l'ascenseur

Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre

Ecoutez la radio  
Respectez les consignes des autorités

Rejoignez le lieu de regroupement

Un séisme est une fracturation brutale des roches le long des failles en profondeur dans la croûte terrestre. Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments. Le département des Alpes-Maritimes a connu dans son histoire de nombreux séismes.

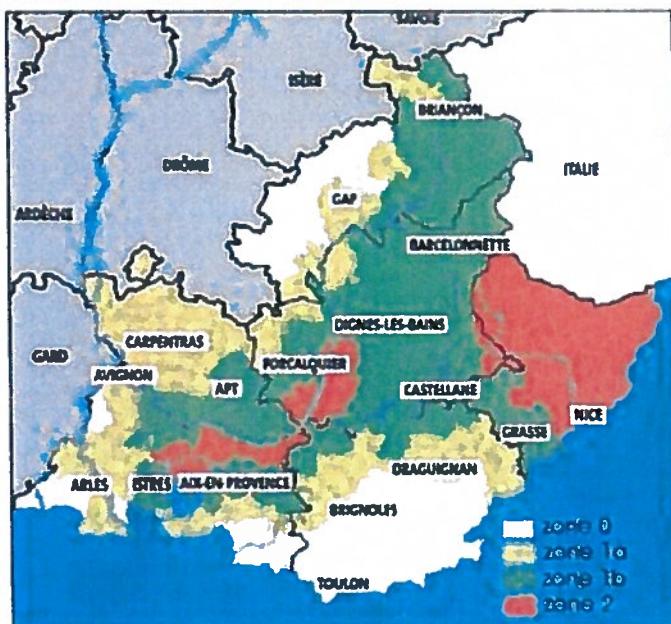
La commune de Courmes se situe dans la zone 2 de fort risque sismique

Zone 0	Zone 1a	Zone 1b	Zone 2
			Antibes (2 cantons), Le Bar-sur-Loup, Cannes, Le Cannet Grasse, Saint-Auban, Saint-Vallier-de-Thiey

Ce zonage réglementaire (dit historico-statistique) sera remplacé à court terme par un zonage de type probabiliste.

Celui-ci est basé, non plus sur les séismes passés, mais sur ceux probables à l'avenir. Cette nouvelle approche de l'aléa a été étudiée et publiée par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable\* (cf. carte page suivante). Il sera traduit en zonage réglementaire avec la mise en œuvre du règlement Eurocode 8.

Zones de sismicité en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Dans le cadre d'un séisme important, le Préfet peut déclencher le plan ORSEC



## TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

**Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD), est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces substances par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.**

La commune, de par sa situation géographique, est peu impactée par le transport de matière dangereuse industrielle. Seule la livraison de combustible de type fioul et gaz destiné au chauffage peut être concernée malgré les mesures de sécurités prises lors de ces livraisons.

La nature des risques encourus par la population riveraine du lieu d'un éventuel accident dépend du produit transporté (explosion, incendie, toxicité).

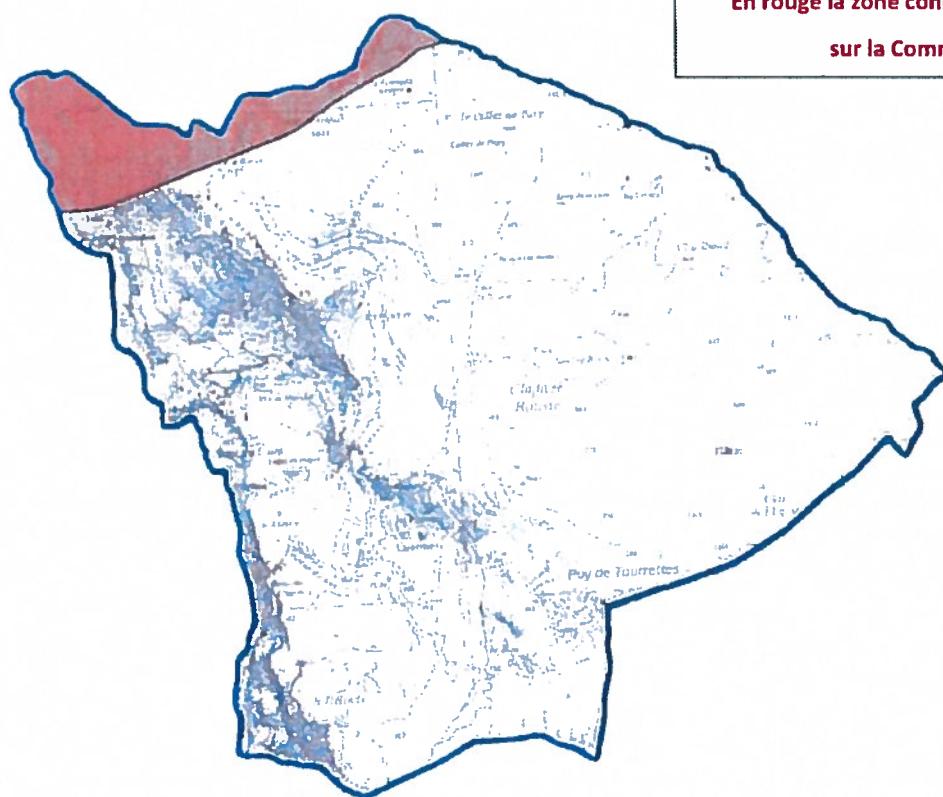
La Commune de Courmes est cependant concernée par le passage d'une canalisation de Gaz près du lieu-dit de Bramafan. Cette canalisation est néanmoins loin des habitations agglomérées, seules deux habitations se situent à proximité du passage sur la route en direction de Gréolières.

Pour en savoir plus, le Dossier Départemental des Risques Majeurs dans les Alpes Maritimes est consultable sur le site internet des services de l'Etat dans les Alpes Maritimes.

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/DDRM-06-Edition-2016/Risques-Technologiques-DPT-06/Risque-TMD-DPT-06/Connaissance-Risque-TMD-DPT-06>

En rouge la zone concernée par le transport Gaz

sur la Commune de Courmes



Zone concernée par l'information  
sur les risques liés au transport de  
matières dangereuses (rayon 500m)

chemin de fer  
route  
canalisations

Echelle 1:30 000



## TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

### LES CONSIGNES INDIVIDUELLES

**Si vous êtes témoin d'un accident, assurez-vous que les actions que vous mènerez seront sans danger pour vous-même, pour les victimes ou pour les autres témoins.**

#### IL FAUT

Protéger les lieux du sinistre d'un « sur-accident » éventuel par une signalisation adaptée.

Demander à toute personne se trouvant à proximité de s'éloigner.

Donner l'alerte en appelant soit les sapeurs-pompiers (18 ou 112), soit la police ou la gendarmerie (17) ou bien encore le SAMU (15).

Dans vos messages d'alerte efforcez-vous de préciser si possible :

- > le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique...)
- > le moyen de transport (poids lourd, canalisation, train...)
- > la présence ou non de victimes
- > la présence ou non de panneaux orange, et le cas échéant, les numéros qu'ils comportent (ne pas s'exposer pour lire ces plaques si elles ne sont pas visibles)
- > la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement...

Se conformer aux consignes données par les services de secours lors de l'alerte.

Ne pas fumer.

En cas de fuite de produits :

- > Ne pas toucher ni entrer en contact avec le produit.
- > Quitter la zone de l'accident.
- > Ne pas toucher au produit s'il est répandu.
- > Rejoindre le bâtiment le plus proche.

Si vous êtes confiné dans un bâtiment :

- > Fermer les portes et fenêtres.
- > Obturer les entrées d'air.
- > Arrêter les ventilations.
- > Ne pas fumer.

En cas de picotements ou d'odeur forte, respirer à travers un mouchoir mouillé.

Une fois le danger écarté, aérer le local de confinement.

Si vous vous trouvez loin de tout bâtiment, éloignez-vous immédiatement de la source de danger.

#### IL NE FAUT SURTOUT PAS

Chercher à rejoindre ses proches, notamment ses enfants qui seront pris en charge par l'école.

Fumer ou manipuler des objets susceptibles de générer des flammes ou des étincelles.

Encombrer les lignes téléphoniques (téléphones portables, Internet, Minitel...)

Elles doivent rester disponibles pour les secours.



## RISQUE ACCIDENTS

### NUCLEAIRES



## CONSIGNES À SUIVRE

### Dans un premier temps



- Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche
- Ne restez pas dans un véhicule



- Fermez volets, portes et fenêtres
- Coupez la ventilation



- Écoutez la radio sur France Bleu Azur : 103.8
- Respectez les consignes des autorités



- N'allez pas chercher vos enfants à l'école qui dispose d'une organisation pour les protéger

### Dans un second temps



- Prenez de l'iodée si le préfet vous en donne l'ordre



- Évacuez sur demande du préfet

Lorsque la sirène retentit, confinement conseillé

### DESCRIPTIF DU RISQUE

Le département des Alpes-Maritimes ainsi que les départements limitrophes, ne sont pas dotés d'infrastructures de production électronucléaire.

Toutefois, la commune de Courmes et ses lieux-dits, pourraient être concernés par des retombées radioactives à la suite d'un accident sur une installation nucléaire extérieure.

### L'ACCIDENT NUCLEAIRE PEUT SURVENIR

- Dans une centrale nucléaire de production d'électricité (la centrale la plus proche est située au Tricastin, département de la Drôme)
- Lors du transport de substances radioactives
- Lors d'une dissémination involontaire ou malveillante de substances radioactives dans l'environnement.

### LES BONS REFLEXES EN CAS D'ALERTE Confinez-vous :

Un local clos ralentit la pénétration éventuelle de gaz毒ique ou de produits radioactifs

- Fermez les portes et les fenêtres
- Arrêtez et bouchez les ventilations.
- Ecoutez la radio (France bleu Azur).
- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller à l'école chercher vos enfants.
- Libérez les lignes téléphoniques.
- Ne fumez pas.
- Evitez d'allumer ou d'éteindre la lumière ou tout appareil électrique, toutes flammes ou étincelles pourraient provoquer une explosion.
- Protégez vos voies respiratoires avec un linge humide ou un masque.



## DESCRIPTIF DU RISQUE

L'aérodrome le plus proche de la commune de Courmes se situe à Nice dont les axes d'approches d'atterrissements longent le littoral. La commune et donc exempte de risque d'accident lors des phases de décollages ou d'atterrissements des avions de lignes.

Cependant un accident à haute altitude pourrait potentiellement affecter notre commune par la chute d'un avion sur l'ensemble de notre territoire.

Dans le cadre de l'activation du plan ORSEC, les opérations de secours s'effectuent sous la responsabilité du Préfet des Alpes-Maritimes.

**Lors de la survenue d'un accident aérien, il est conseillé de s'éloigner du lieu du sinistre afin de faciliter l'intervention des Secours.**

## DECLENCHEMENT DU PLAN ORSEC, EN CAS D'ACCIDENT D'AERONEF



## ANNUAIRE DE CRISE

&

## NUMEROS UTILES

Mairie de Courmes : **0493096877**

Maire de Courmes : Richard Thiéry **0688204312**

Adjoints au Maire : Philippe Gamba **0646635336**

Michael Humbert **0614123986**

Secrétaire de Mairie : Hervé Fayn **0672489693**

Gendarmerie du Bar sur Loup : **17**

Gendarmerie de Roquefort les Pins : **17**

Pompiers : **18**

Numéro d'Urgence Européen (sur portable) **112**

SAMU **15**

Météo France **3250** (2.99€ / appel + prix appel)

Météo France Alpes-Maritimes **0899710206** (2.99€ / appel + prix appel)

EDF (service dépannage) **0972675006**

ENGIE/GDF (dépannage GAZ) **0800473333**

Préfecture des Alpes-Maritimes **0493722000**

AR PREFECTURE

006-210600490-20190425-DICRIM\_2019-AR

Reçu le 26/06/2019



AR PREFECTURE

006-210600490-20190425-DICRIM\_2019-AR  
Reçu le 26/06/2019